



---

## 1. PROCESSUS DE GOUVERNANCE

---

### 1.11 COUTS DE GOUVERNANCE

PROPOSITION N° :	133-20-21
APPROBATION :	2021-06-24
RÉVISION :	2024-01-24
RÉVISION :	2025-06-18
RÉVISION :	2026-03-25

---

*Dans l'exercice de son modèle de gouvernance, le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) prévoit les ressources nécessaires afin d'exercer ses fonctions de façon efficace et efficiente.*

*Les coûts de gouvernance sont encourus de façon raisonnable et selon les paramètres des politiques du CSCN. Le budget annuel comprend des sommes suffisantes pour les éléments établis dans la présente politique et en fonction des besoins.*

#### 1.11.1 Honoraires des conseillers

Les honoraires des conseillers scolaires sont établis à la réunion organisationnelle du CSCN. Les montants approuvés demeurent en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle proposition.

#### 1.11.2 Adhésion à des associations

Les frais d'adhésion comprennent les cotisations annuelles à des associations qui fournissent des services, des ressources et de l'appui à ses conseillers scolaires dans leurs fonctions.

#### 1.11.3 Frais de représentation

Les frais de représentation comprennent les dépenses effectuées par les conseillers scolaires dans l'exercice de leurs fonctions afin de représenter le CSCN auprès d'individus ou d'organismes.

#### 1.11.4 Perfectionnement professionnel

Les frais de perfectionnement professionnel comprennent les séances d'orientation et de formation pour les nouveaux conseillers scolaires ainsi que les conférences et les ateliers. L'objectif est de permettre à tous les conseillers scolaires d'accroître la capacité du Conseil élu à exercer une gouvernance efficace.

La participation des conseillers scolaires à des activités de perfectionnement professionnel sera préalablement approuvée par le Conseil élu. Le conseiller scolaire doit compléter un « Rapport de rencontre des conseillers scolaires » et le soumettre à la direction des affaires corporatives avant la prochaine réunion du Conseil élu.

#### **1.11.5 Monitoring externe**

Le monitoring externe comprend l'évaluation de la performance de la gouvernance par une tierce personne. Cela inclut, mais n'est pas limité, à une vérification financière externe.

#### **1.11.6 Sondages et groupes de consultation**

Des mécanismes de consultation seront utilisés, au besoin, pour permettre aux conseillers scolaires d'entendre les points de vue de l'ensemble de la communauté scolaire.

#### **1.11.7 Autres frais connexes**

Les autres frais comprennent les indemnités et allocations journalières établies à la réunion organisationnelle annuelle pour les dépenses suivantes :

- a. Frais de déplacement (kilométrage) dans l'exercice de leur fonction
- b. Frais d'informatique (équipement, internet)
- c. Frais de téléphone (cellulaire ou autre)
- d. Frais de garde
- e. Per diem
- f. Autres frais divers

#### **1.11.8 Planification budgétaire et suivi**

Le Conseil élu établit le budget annuel de ses couts de gouvernance à chaque exercice financier lors de leur rencontre portant sur l'étude des prévisions budgétaires. Un rapport budgétaire trimestriel est présenté aux conseillers scolaires.